



Votre agence

Lacapelle Marival
88 Route De Figeac
46120 Lacapelle Marival
Tél : 05 65 11 00 74
Fax : 05 65 11 08 11

00812 RTIT514 00920

Votre Conseiller

Pascaline Chelmy
Tel : 07 84 59 04 65

G.A.E.C. LES BARRIERES
LIEU DIT LES BARRIERES
46120 LABATHUDE

Vos contacts

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

Chère Cliente, Cher Client,

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des frais relatifs à la souscription et à la gestion courante des produits et services de votre portefeuille titres, pour l'année 2024.

Ce relevé s'inscrit dans notre démarche qualitative de transparence, toujours guidée par notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la Société ».

Le Groupe Crédit Agricole est un acteur majeur de la gestion du patrimoine de ses clients, et vous apporte chaque jour, un conseil de haut niveau avec notamment la démarche Trajectoires Patrimoine.

Ce document vient compléter les informations qui vous ont été communiquées via les avis d'opéré et les relevés de compte. Il ne constitue pas une facture, ces frais ayant été réglés au cours de l'année 2024. Pour vous en faciliter la compréhension, ils sont regroupés par typologie dans les pages suivantes. Vous trouverez également une illustration de l'impact des frais sur le rendement ainsi qu'un glossaire définissant les différents frais potentiellement présents sur votre relevé.

Invest Store est un service de bourse en ligne personnalisé qui vous permet d'agir en direct sur vos placements. Vous pouvez gérer votre PEA-PME, votre PEA, l'ensemble de vos comptes-titres, et consulter votre portefeuille à tout moment, suivre vos placements, passer des ordres en ligne, avoir un accès direct à l'actualité boursière et aux analyses quotidiennes de KEPLER CHEUVREUX.

SYNTHESE AU 31.12.2024

TOTAL DES FRAIS EN 2024 (*)	203,55
Ces frais se décomposent de la manière suivante :	
Les frais liés à l'instrument financier	126,47 soit 0,22 %(a)
Dont commissions perçues par la Caisse Régionale	42,12 soit 0,07 %(a)
Les frais liés aux services d'investissement	77,08 soit 0,13 %(a)

(a) Taux moyen des frais constatés sur vos encours moyens de l'année.

(*) Sous réserve d'opérations ou régularisations non comptabilisées au jour de l'édition de ce relevé.

Ce relevé a été établi sur la base des données mises à notre disposition par les sociétés de gestion.



GAEC LES BARRIERES
COMPTE TITRE ORDINAIRE n° 39511000530

Libellé	Montant
OPC et assimilés	
Nombre d'opérations (souscription et rachat) : 0	
Frais de gestion (c)	126,47
Sous-total	126,47

(c) Frais déjà inclus dans la valeur liquidative. Ces frais n'apparaissent pas sur les relevés.

GAEC LES BARRIERES
COMPTE COURANT PRO n° 12149836000

Services personnalisés

Droits de garde	77,08
Sous-total	77,08

Services offerts

Parce que certaines décisions n'attendent pas, le Crédit Agricole a développé l'application "CA Bourse". Cette application gratuite est réservée aux détenteurs d'un contrat Invest Store Initial ou Intégral. Elle vous permet de suivre vos portefeuilles en toute liberté ! Vos investissements boursiers sont dorénavant à portée de main en toute sécurité.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue Francois Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR231317_01TOAZ.



Impacts des frais sur le rendement d'un placement

Désireux de vous fournir une information transparente, et en application de la réglementation MIFID2, nous vous avons présenté ci-dessus un récapitulatif annuel de vos frais.

Nous vous rappelons que l'ensemble de ces frais sont précisés dans les Documents d'Information Clés des instruments financiers et dans les conditions tarifaires de votre Caisse Régionale.

En complément, nous souhaitons illustrer l'impact des frais sur la performance d'un placement financier. L'exemple ci-dessous vous permettra d'appréhender une situation théorique sans lien avec les produits que vous détenez, et hors fiscalité applicable.

Il expose une situation prenant en compte des frais payés à la fois au moment de la souscription d'un placement, et tout au long de sa détention. :

- **Les frais liés à la souscription** : ils sont prélevés en une fois, lors de la souscription. Ils sont indépendants de la durée de détention du placement. Plus la durée de détention est longue plus l'impact de ce type de frais est amorti dans le temps. Il peut s'agir de droits d'entrée sur des parts d'OPC, de SCPI ou de frais de courtage sur l'achat d'actions par exemple.
- **Les frais liés à la détention du produit** : ils sont prélevés chaque année, pendant toute la durée de détention de l'instrument financier. En vision cumulée, ces coûts récurrents augmentent avec le temps puisqu'ils sont supportés chaque année. Il peut s'agir par exemple, de frais de gestion pour les parts d'OPC, de droits de garde titres et de frais correspondant à la gestion des instruments financiers dans le cadre d'un mandat.

L'exemple ci-après est basé sur un placement de 10 000 EUROS bénéficiant d'une rémunération annuelle brute de 5%. Afin de vous permettre d'apprécier l'impact des frais en fonction de la durée recommandée de détention, il vous est présenté sur plusieurs durées.

En l'absence de frais, le capital sera valorisé en EURO de la façon suivante :

INVESTISSEMENT DE DEPART	10 000			
HYPOTHESE DE RENDEMENT ANNUEL BRUT	5%			
DUREE DE PLACEMENT	Situation après :			
	1 AN	3 ANS	5 ANS	8 ANS
VALORISATION DU PLACEMENT SANS FRAIS	10 500	11 576	12 763	14 773

En appliquant des frais de souscription de 2% sur le capital investi, et des frais liés à la détention du produit de 1,50% sur le capital détenu, votre épargne est impactée de la façon suivante :

SITUATION CUMULATIVE DES FRAIS EN FONCTION DE LA DUREE	Après 1 AN	Après 3 ANS	Après 5 ANS	Après 8 ANS
MONTANT TOTAL DES FRAIS CUMULES LIES A LA SOUSCRIPTION	200			
MONTANT TOTAL DES FRAIS CUMULES LIES A LA DETENTION DE L'EPARGNE	154	479	826	1 393
MONTANT TOTAL DES FRAIS CUMULES	354	679	1 026	1 593

Après déduction des frais, votre placement est valorisé de la façon suivante :

INVESTISSEMENT DE DEPART	10 000			
DUREE DE PLACEMENT	Situation après :			
	1 AN	3 ANS	5 ANS	8 ANS
CAPITAL VALORISE A TERME	10 136 *	10 842	11 597	12 830
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL NET DE FRAIS	1,36%	2,73%	3,01%	3,16%

* ((capital initial - frais de souscription) x hypothèse rendement annuel Brut) - frais sur encours



Glossaire

1. Les frais liés à l'instrument financier : il s'agit des frais liés à la détention de part d'OPC (Organisme de Placement Collectif) comme par exemple FCP, SICAV, FCPI, FIP, FCPR, FPI ... ou aux produits structurés :

	De quoi s'agit-il ?	A quoi servent-ils ?
Droits d'entrée	Frais payés par le souscripteur lors de l'achat de parts d'OPC (Organisme de Placement Collectif). Ils sont généralement exprimés en pourcentage du montant souscrit.	Ils rémunèrent d'une part, les sociétés de gestion au titre de la conception et la mise à disposition du produit et d'autre part la Caisse Régionale du Crédit Agricole, qui assure la commercialisation de ce produit et couvrent notamment leurs frais de fonctionnement engagés à ce titre.
Droits de sortie	Frais payés lors du rachat de parts ou de la vente d'actions de sociétés de placement collectif. Ils sont généralement exprimés en pourcentage du montant racheté. Ils s'appliquent le plus souvent en cas de rachat anticipé d'un fonds souscrit pour une durée fixe. (Fonds structuré par exemple)	Ils rémunèrent notamment les Sociétés de Gestion (ex : Amundi) qui sont chargées de traiter l'opération de rachat et couvrent notamment leurs frais de fonctionnement engagés à ce titre.
Frais de Gestion	Frais prélevés chaque année sur les placements collectifs au titre de la gestion du fonds et de sa détention. Ils ont pour conséquence de minorer la valeur liquidative du fonds concerné.	Ces frais rémunèrent la société de gestion du fonds. Ils couvrent notamment les coûts de fonctionnement liés à la gestion du fonds (achat, vente d'actifs, comptabilité par exemple) et la mise à jour de la documentation. La société de gestion peut rétrocéder une partie de ces frais à la Caisse Régionale qui a commercialisé le fonds et qui conserve les parts du client.
Commissions liées à la performance	Frais prélevés en fonction d'un écart positif constaté entre la performance réalisée du fonds et les modalités d'objectifs prédéfinis (Indice de référence par exemple). Cette commission est directement déduite de la valeur de votre investissement.	Ces frais ne sont prélevés que si la performance du fonds est supérieure à l'objectif de performance fixé à l'avance et majorant la rémunération de la société de gestion.

2. Les frais liés aux services d'investissement concernent les frais liés aux opérations de bourse ainsi que les services associés à la gestion de votre portefeuille Titres :

	De quoi s'agit-il ?	A quoi servent-ils ?
Frais de négociation	Les frais de négociation sont prélevés par les intermédiaires boursiers sur les ordres de bourse passés par leurs clients. Ces frais sont calculés en fonction de l'intermédiaire, du montant des opérations effectuées, du canal de passation des ordres (internet, téléphone ou agence) et en fonction du marché (actions, obligations, Euronext Paris, Bourse de Francfort, de Londres...).	Aussi appelés « frais de courtage », ils correspondent au coût d'exécution par la banque de votre ordre d'achat ou de vente par les outils appropriés.
Frais de marché	Ces frais sont prélevés par l'intermédiaire boursier pour couvrir les coûts de la plateforme d'exécution.	Les ordres de bourse peuvent être exécutés sur différentes plateformes. Les frais de marché varient en fonction de la plateforme d'exécution sélectionnée. Ils rémunèrent la plateforme sur laquelle est exécuté l'ordre de bourse.
Taxes (TVA, Impôts de bourse ...)	Ce sont les taxes sur les transactions financières ou taxes locales applicables en fonction des valeurs, des places de cotation et des pays. Ces taxes sont réglementaires et imposées par les Etats sur des opérations financières répondant à certains critères.	Ces taxes sont collectées par les banques pour le compte de l'administration fiscale.



CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

	De quoi s'agit-il ?	A quoi servent-ils ?
Frais de correspondant étranger	Frais supplémentaires pouvant être facturés par les correspondants étrangers lors de transactions sur les titres cotés à l'étranger. Ces frais sont prélevés par l'intermédiaire boursier.	Ces frais sont la contrepartie de la facturation des intermédiaires intervenant pour réaliser une opération sur une bourse étrangère.
Droits de garde	Ces frais sont générés par la détention des valeurs détenues sur un Compte Titres ou Plan Epargne en Actions (PEA). Ils sont prélevés annuellement ou semestriellement en fonction du volume et de la nature des valeurs détenues à la date d'arrêté, par exemple au 31 décembre de l'année.	Ces frais permettent d'assurer principalement pour le compte du client - la gestion comptable et fiscale des flux, - l'information et le traitement des opérations sur titres, - la délivrance des relevés de titres.
Transfert de portefeuille	Frais prélevés lors du transfert d'un PEA ou d'un Compte Titres vers un autre établissement.	Dans le cadre d'un transfert de titres, ces frais permettent d'assurer pour le compte du client l'information et le traitement des opérations nécessaires à la livraison des titres vers l'établissement désigné par le client.
Abonnement Invest Store Intégral	Avec le service Invest Store Integral, vous avez accès à l'ensemble des marchés financiers et disposez de services d'experts pour investir en étant informé. La facturation de ce service est annuelle.	Ces frais couvrent les coûts de mise à disposition et de fonctionnement de l'outil Invest Store Integral.
Mandat de Gestion	Facturation prélevée lorsqu'un mandat de gestion est souscrit par le client pour bénéficier du service de gestion de portefeuille.	Cette facturation rémunère le service de gestion sous mandat : - gestion du portefeuille titres par un gérant professionnel dédié, - service d'informations complet permettant de bénéficier d'une vision globale des actifs financiers confiés (lettre mensuelle, rapport de gestion trimestriel...).
Gestion Conseillée	Facturation prélevée dans le cadre du service souscrit par le client afin de bénéficier d'un suivi, et de conseils en investissement personnalisés afin de l'accompagner dans la gestion de son Compte Titres, PEA ou contrat d'assurance vie.	Cette facturation rémunère le service permettant de bénéficier de conseils et d'accompagnement dans la gestion d'un PEA, d'un Compte Titres ou d'un contrat d'assurance vie : - mise à disposition d'une équipe de conseillers professionnels dédiés qui assurent un suivi personnalisé des portefeuilles confiés - gestion de portefeuilles modèles
Achat / Vente d'Actions non cotées	Commission prélevée par l'intermédiaire lorsque le client passe un ordre (achat / vente) portant sur des titres non cotés.	Ces frais rémunèrent les traitements administratifs préalables et nécessaires à l'inscription ou au retrait de ces titres sur un Compte Titres.
Mise au nominatif de titres	Frais prélevés par l'intermédiaire lorsque le client souhaite convertir ses titres sous la forme nominative.	Ces frais rémunèrent l'intermédiaire qui effectue les traitements administratifs nécessaires à la conversion au nominatif.
Service Règlement Différé (SRD)	Le recours au Service de Règlement Différé peut générer : - Une commission de règlement différé « CRD » : elle est prélevée en fonction de la durée de portage de la position du client, - Une commission de prorogation : elle est prélevée lorsque le client proroge son ordre sur le mois boursier suivant.	Ces commissions rémunèrent l'intermédiaire qui porte la position du client sur les marchés.
Commission de change	La commission de change est appliquée lors d'opérations sur des produits libellés dans une autre devise que l'Euro.	La commission de change couvre les frais de conversion entre la devise de l'actif et l'Euro.